

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT****Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques****Bureau de
l'Environnement
Industriel**19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEXL'inspecteur des installations classées
s/c de la directrice de l'environnement pi, *CP*

à

Madame la Principale
du Collège Louis Léopold DJIET
BP 96
98870 BOURAIL**N° 2011-6380/DENV**

Nouméa, le 05 MAR. 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du collège Louis Léopold DJIET
à Bourail – commune de Bourail

Madame,

Suite à la visite d'inspection réalisée en août 2010, je vous rappelle que la station d'épuration du collège de Bourail étant soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, vous devez réaliser chaque année un bilan 24 heures, constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier de l'eau traitée, des paramètres pH, MES, DCO et DBO₅.

N'ayant reçu aucun résultat d'analyse de votre part au cours de l'année écoulée, je vous demande de réaliser un bilan 24 heures et de m'en communiquer les résultats dans un délai de 3 mois.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me tenir informé de l'avancement des travaux qui vous ont été demandés lors de l'inspection du 16 août 2010 :

- la réparation du panier dégrilleur
- la réparation du fonctionnement automatique du compresseur d'air
- la réparation du point d'eau

Sans retour de votre part dans un délai de 3 mois, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.